**2**

**D’autre part, comme il était convenu d’en appeler à la justice, pour trancher le différend, (LE REMBOURESMENT DES FACTURES de la REOM aux habitants des Entremonts) j’entends pouvoir consulter cet avis du TGI de Chambéry, vous autorisant à spolier les habitants de la CC des Entremonts pour un service payé deux fois en 2015 pour des sommes allant de 81 € à 424 € pour un total de 181 617,32 €. Ce qui correspond à plus de 180 € par foyer. Rappelez-vous que les huit élus concernés étaient contre, même s’ils se sont simplement abstenus. Je pense que cet avis est public et doit donc être communicable à tout contribuable en faisant la demande.**

 **Ma demande est d’autant plus plausible que 16 juin 2016 dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d’élimination des déchets les 181 617, 32 € ne sont plus présents. Le service juridique a donc répondu en moins de trois mois.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

 Claude Levoyer

claudelevoyer@gmail.com